Réf. Farde e-Assemblées : 2668976

N° OJ : **46**

Projet d'Arrêté - Conseil du 08/09/2025

Objet : 17/25.- EPV/2023/114/EP.- Convention de subvention, par la Région de Bruxelles Capitale, dans le cadre de son Plan d'accessibilité des voiries et des espaces publics (PAVE).- Avenant modificatif n° 1.

Le Conseil communal,

Considérant qu'un subside de la part de la Région de Bruxelles-Capitale a été octroyé en septembre 2023 pour l'exécution de petits travaux d'infrastructure visant l'amelioration des voiries et des espaces publics, dont l'extrait Conseil est annexé au présent arrêté ;

Considérant que pour des question de planification, tout les projets prévus ne pourront pas être réalisés d'ici la fin de la période de couverture initiale de la convention (31/12/2025), il y a lieu de faire valider un avenant modificatif, prolongeant le subside jusqu'au 31/12/2026 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : L'avenant modificatif n° 1 à la convention n° EPV/2023/114/EP du 27/09/2023 entre la Ville de Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale, ayant pour objet la prolongation de couverture du subside jusqu'au 31/12/2026. est adopté.

Annexes :

Extrait Conseil 04-09-23 (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Avenant modificatif 1 - FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Convention initiale FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)